

ELITE VAL D'OISE HANDBALL

Association à but non lucratif (Loi du 1^{er} Juillet 1901)

Stade Michel Hidalgo
2 boulevard de l'Entente
95210 Saint-Gratien

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale dans le cadre des dispositions de l'article L 820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EVO VAL D'OISE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 30/06/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

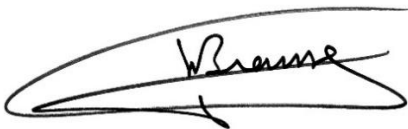
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 14 octobre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Brousse', enclosed within a large, loopy oval stroke.

Stéphane BROUSSE
Pour COFIF AUDIT
Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF																			
DGFIP N° 2050-SD 2024 N° 15949 * 06 Formu laire obligmroire (article 53 A du Code general des impôts)																			
Designation de l'entreprise		ELITE VAL D'OISE HANDBALL							Neant ☐ *										
Adresse de l'entreprise																			
		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																	
		Exercice au 30/06/2025																	
									Net 3										
Capital souscrit non appele		TOTAL(I AA																	
	Frais d'etablissement *	AB		AC															
	Frais de developpement *	eX		CQ															
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG															
	Fonds commercial (1)	AH		AI															
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM															
	Terrains	AN		AO															
	Constructions	AP		AQ															
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR		AS															
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 163	AU	- 2 024	1 139													
	Immobilisations en cours	AV		AW															
	Avances et acomptes	AX		AY															
	Participations evaluees selon la methode de mise en equivalence	CS		CT															
	Autres participations	CU		CV															
	Creances rattachees a des participations	BB		BC															
	Autres titres immobilises	BO	15	BE		15													
	Prêts	BF		BG															
	Autres immobilisations financieres *	BH	7 910	BI		7 910													
	TOTAL (II)		BJ	11 088	BK	- 2 024	9 064												
		Matieres premieres, approvisionnements	BL		BM														
En cours de production de biens		BN		BO															
En cours de production de services		BP		BQ															
Produits intermediaires et finis		BR		BS															
Marchandises		BT		BU															
Avances et acomptes verses sur commandes		BV		BW															
Clients et comptes rattaches (3) *		BX	32 761	BY		32 761													
Autres creances (3)		BZ	97 304	CA		97 304													
Capital souscrit et appele, non verse		CB		CC															
Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres)		CD		CE															
Disponibilites		CF	10 767	CG		10 767													
Charges constatees d'avances (3) *		CH		CI															
TOTAL (III)		CJ	140 831	CK		140 831													
Frais d'emission d'emprunt a etaler (IV)		CW																	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN																	
TOTAL GENERAL (I a VI)		CO	151 919	1A	- 2 024	149 895													
Renvois:(1) dont droit au bail:		(2) Part a moins d'1 an des immobilisations financieres nettes	CP		(3) Part a plus d'1 an :	CR													
Clause de reserve de proprieite * :	Immobilisations :	Stocks:			Creances:														
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD																			

BILAN - PASSIF avant repartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code g n ral des imp ts)

Designation de l'entreprise		ELITE VAL D'OISE HANDBALL										Exercice N		
	Capital social ou individuel (1) • (Don! verse: .)											DA		
	Primes d'emission, de fusion, d'apport ..											DB	- 56 187	
	Ecarts de reevaluation (2) •		don! ecart d'equivalence		EK						DC			
	Reserve legale (3)											DD		
	Reserves statutaires ou contractuelles											DE	52 784	
	Reserves reglementees (3) •		(	dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours				B1			DF			
	Autres reserves		dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants •				EJ			DG				
	Report a nouveau											DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (benefice ou perte)											DI	42 668	
	Subventions d'investissement											DJ		
	Provisions reglementees •											DK		
	TOTAL (I)											DL	39 265	
	Produit des emissions de titres participatifs											DM		
	Avances conditionnees											DN		
	TOTAL (II)											DO	-	
	Provisions pour risques											DP		
	Provisions pour charges											DQ		
	TOTAL (III)											DR	-	
	Emprunts obligatoires convertibles											DS		
	Autres emprunts obligatoires											DT		
	Emprunts et delles aupres des etablisements de credit (5)											DU		
	Emprunts et delles financieres divers		dont emprunts participatifs		EI						DV			
	Avances et acomptes re;;us sur commandes en cours											DW		
	Delles fournisseurs et comptes rattaches											DX	73 502	
	Delles fiscales et sociales											DY	35 541	
	Delles sur immobilisations et comptes rattaches											DZ		
	Autres dettes											EA	1 588	
	Produits constatés d'avance (4)											EB		
	TOTAL(IV)											EC	110 630	
	Ecart de conversion passif • TOTAL (V)											ED		
	TOTAL GENERAL (I a V)											EE	149 895	
	(1)	Ecart de reevaluation incorpore au capital											1B	
	(2)	don!	- Reserve speciale de reevaluation (1959)										1C	
			- Ecart de reevaluation libre										1D	
			- Reserve de reevaluation (1976)										1E	
	(3)	Dont reserve speciale des plus-values a long terme •											EF	
	(4)	Delles et produits constatés d'avance a moins d'un an											EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP											EH	

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
Formulaire obligatoire (article S3 A du Code g/neral
des imp615)

Designation de l'entreprise		ELITE VAL D'OISE HANDBALL						Neant ☐ *	
		Exercice		N					
		France		Exportations et intracommunautaires		livraisons		TOTAL	
Ventes de marchandises *		FA	188 311	FB		FC			
Production vendue		FD		FE		FF			
{ Services*		FG	71 701	FH		FI			
Chiffres d'affaires nets *		FJ	260 012	FK		FL		260 012	
Production stock8e *						FM			
Production immobilisee *						FN			
Subventions d'exploitation						FO		673 938	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		9 423	
Autres produits (1) (11)						FQ		57 791	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			(I)			FR		1 001 163	
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		69 334	
Variation de stocks (marchandises) *						FT			
Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
Variation de stocks (matieres premieres et approvisionnements) *						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW		503 190	
Imp6ts, taxes et versements assimiles *						FX		11 513	
Salaires et traitements *						FY		317 969	
Charges sociales (10)						FZ		54 955	
Z	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements(dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de	H		)	GA	29	
c2d)			- dotations aux provisions	S			GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
0	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
S							GE		
Autres charges (12)									
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)			(II)			GF		956 989	
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (1-11)						GG			
Benefice attribue ou perte transferee* (III)						GH			
Perte supportee ou benefice transfere *			(IV)			GI			
Produits financiers de participations (5)						GJ			
Produits des autres valeurs mobilieres et creances de l'actif immobilise (5)						GK			
Autres interets et produits assimiles (5)						GL		824	
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
Differences positives de change						GN			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilieres de placement						GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			(V)			GP		824	
Dotations financi8res aux amortissements et provisions *						GO			
Interets et charges assimilees (6)						GR			
Differences negatives de change						GS			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilieres de placement						GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			(VI)			GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V- VI)						GV			
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-11 +III-IV+ V-VI)						GW			

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)										DGFIP N° 2053-SD 2024 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)																			
Designation de l'entreprise										ELITE VAL D'OISE HANDBALL										Neant ☐ •									
										Exercice N																			
Produits exceptionnels sur operations de gestion										H																			
Produits exceptionnels sur operations en capital•										H																			
Reprises sur provisions et transferts de charges										H																			
Total des produits exceptionnels (7)										{VII}										-									
Charges exceptionnelles sur operations de gestion (6 bis)										H										2 330									
Charges exceptionnelles sur operations en capital•										H																			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										H																			
Total des charges exceptionnelles (7)										{VIII}										2 330									
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI										- 2 330									
Participation des salaries aux resultats de l'entreprise										{IX}																			
Impots sur Jes benefices •										{X}																			
TOTAL DES PRODUITS {I+ III+ V + VII}										H										1 001 987,26									
TOTAL DES CHARGES {II+ IV+ VI+ VIII+ IX+ X}										H										959 319									
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										H										42 668									
(1) Dont produits nets partiels sur operations a long terme										H																			
(2) Dont produits de locations immobilieres										H																			
(2) Dont produits d'exploitation afferents a des exercices anterieurs (a detailler au (8) ci-dessous)										H																			
(3) Dont - Credit-bail mobilier•										H																			
(3) Dont - Credit-bail immobilier										H																			
(4) Dont charges d'exploitation afferentes a des exercices anterieurs {a detailler au (8) ci-dessous)										H																			
(5) Dont produits concernant Jes entreprises liees										1J																			
(6) Dont interets concernant les entreprises liees										1																			
{6bis) Dont dons faits aux organismes d'interets general (article 238 bis du CGI)										H																			
(6 ter) Dont - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes {art. 217 octies du CGI)										X																			
(6 ter) Dont - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)										R																			
(9) Dont transfert de charges										A										9 423									
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										dent montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS										A5									
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A										3									
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A										4									
(13) Dont primes et cotisations complementaires personnelles										Facultatives										A6									
										dent cotisations facultatives Madelin										A 7									
										dent cotisations facultatives aux nouveaux plans										AS									
(7) Detail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N																			
										Charges exceptionnelles										Produits exceptionnels									
Pénalités sportives										830																			
Caution Camion										1500																			
(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs :										Exercice N																			
										Charges anterieures										Produits anterieures									



Annexe Bilan au 30/06/2025

Cycle	Commentaire																																																																															
Capitaux et ressources	La prime de fusion (01/07/2023) s'élève à -56 186,54 Le résultat au 30/06/2024 est imputé en réserves pour 52 783,94 € L'exercice arrêté au 30/06/2025 se solde par un bénéfice de 42 667,80 €																																																																															
Immos	Les immobilisations présentent un caractère non significatif et sont intégralement amorties.																																																																															
Stocks	L'absence de stocks s'explique par leur valeur et leur quantité négligeables.																																																																															
Fournisseurs	Fournisseurs - Dettes échues pour 49 531,71 € Factures non parvenues pour 8 100 €																																																																															
Clients	Clients - Créances échues pour 28 693,52 €																																																																															
Social	La masse salariale se décompose comme suit : Salaires et traitements = 318 k€ Charges sociales = 55 k€ Formation prof. = 10 K€ soit 20%																																																																															
Trésorerie	Les disponibilités s'établissent à 10 687,34 €.																																																																															
Compte de Résultat	<table><tr><td colspan="4">RECETTES = 1 001 987</td></tr><tr><td>dont</td><td>Subventions</td><td>647 788</td><td>65%</td></tr><tr><td></td><td>Autres subventions (ANS-Emploi-Projets)</td><td>26 150</td><td>3%</td></tr><tr><td></td><td>Partenaires et dons</td><td>56 188</td><td>6%</td></tr><tr><td></td><td>Licences</td><td>125 008</td><td>12%</td></tr><tr><td></td><td>Billetterie, boutique, évènementiel</td><td>71 774</td><td>7%</td></tr><tr><td></td><td>Prestations diverses (stages - refacturation)</td><td>38 009</td><td>4%</td></tr><tr><td></td><td>Loyers- Charges- Avantages</td><td>23 975</td><td>2%</td></tr><tr><td></td><td>Autres (dont produits financiers)</td><td>13 095</td><td>1%</td></tr><tr><td colspan="4">DEPENSES = 959 319</td></tr><tr><td>dont</td><td>Personnel et Indemnités bénévoles</td><td>449 039</td><td>47%</td></tr><tr><td></td><td>Locations immobilières (dont Charges)</td><td>84 892</td><td>9%</td></tr><tr><td></td><td>Licences, engagements, mutations</td><td>47 799</td><td>5%</td></tr><tr><td></td><td>Déplacements collectifs</td><td>137 453</td><td>14%</td></tr><tr><td></td><td>Stage, Tournois, fêtes</td><td>76 379</td><td>8%</td></tr><tr><td></td><td>Matériel et équipement</td><td>62 915</td><td>7%</td></tr><tr><td></td><td>Arbitrage</td><td>33 532</td><td>3%</td></tr><tr><td></td><td>Honoraires Expert et CAC</td><td>32 701</td><td>3%</td></tr><tr><td></td><td>Autres charges</td><td>34 609</td><td>4%</td></tr></table>				RECETTES = 1 001 987				dont	Subventions	647 788	65%		Autres subventions (ANS-Emploi-Projets)	26 150	3%		Partenaires et dons	56 188	6%		Licences	125 008	12%		Billetterie, boutique, évènementiel	71 774	7%		Prestations diverses (stages - refacturation)	38 009	4%		Loyers- Charges- Avantages	23 975	2%		Autres (dont produits financiers)	13 095	1%	DEPENSES = 959 319				dont	Personnel et Indemnités bénévoles	449 039	47%		Locations immobilières (dont Charges)	84 892	9%		Licences, engagements, mutations	47 799	5%		Déplacements collectifs	137 453	14%		Stage, Tournois, fêtes	76 379	8%		Matériel et équipement	62 915	7%		Arbitrage	33 532	3%		Honoraires Expert et CAC	32 701	3%		Autres charges	34 609	4%
RECETTES = 1 001 987																																																																																
dont	Subventions	647 788	65%																																																																													
	Autres subventions (ANS-Emploi-Projets)	26 150	3%																																																																													
	Partenaires et dons	56 188	6%																																																																													
	Licences	125 008	12%																																																																													
	Billetterie, boutique, évènementiel	71 774	7%																																																																													
	Prestations diverses (stages - refacturation)	38 009	4%																																																																													
	Loyers- Charges- Avantages	23 975	2%																																																																													
	Autres (dont produits financiers)	13 095	1%																																																																													
DEPENSES = 959 319																																																																																
dont	Personnel et Indemnités bénévoles	449 039	47%																																																																													
	Locations immobilières (dont Charges)	84 892	9%																																																																													
	Licences, engagements, mutations	47 799	5%																																																																													
	Déplacements collectifs	137 453	14%																																																																													
	Stage, Tournois, fêtes	76 379	8%																																																																													
	Matériel et équipement	62 915	7%																																																																													
	Arbitrage	33 532	3%																																																																													
	Honoraires Expert et CAC	32 701	3%																																																																													
	Autres charges	34 609	4%																																																																													